Zeitschrift: Suisse magazine = Swiss magazine
Herausgeber: Suisse magazine
Band: - (2010)
Heft: 255-256

Rubrik: Nouvelles fédérales

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

par Henriette Germain – illustré par Liniger

Affaires étrangères : À l'invitation du nouvel ambassadeur de Chine en Suisse, la conseillère fédérale Micheline Calmy-Rey a participé à une cérémonie marquant le soixantième anniversaire de l'établissement de relations diplomatiques entre la Suisse et la Chine. La patronne du DFAE s'est réjouie de l'excellente coopération avec Pékin dans tous les domaines, y compris les droits de l'homme.

Votations

■ Avec 53,4 % de oui, le peuple suisse a validé la révision de l'assurance chômage dont le déficit cumulé atteint quelque 7 milliards de francs. Une fois de plus, le pays a été coupé en deux : alors que la Suisse alémanique a largement approuvé la révision, la Suisse latine et Bâle-Ville l'ont tout aussi largement rejetée. La révision prévoit de nouvelles ressources pour l'assurance chômage ainsi qu'un durcissement des prestations. Dès le 1er janvier prochain, le taux de cotisation passera de 2 à 2,2 % du salaire. Une cotisation de solidarité sera en outre perçue sur les salaires de plus de 126 000 francs. En ce qui concerne les prestations, les assurés entre 25 et 55 ans devront cotiser durant au moins un an et demi (actuellement un an) pour percevoir le maximum de prestations (400 indemnités journalières). Pour les assurés de plus de 55 ans, les prestations maximales (520 indemnités journalières) ne seront versées qu'à ceux qui ont cotisé pendant au moins deux ans (aujourd'hui un an et demi). Enfin, les assurés de moins de 25 ans qui ont cotisé au moins un an recevront 200 indemnités journalières (260 aujourd'hui). Ceux qui n'ont jamais cotisé n'auront droit qu'à 90 indemnités journalières.

Justice et police

■ Une nouvelle norme pénale spécifique devrait réprimer en Suisse les mutilations génitales féminines. Le Conseil fédéral soutient le projet concocté par la commission des affaires juridiques du National. La nouvelle norme permettra de réprimer ces actes quelle que soit la nationalité de l'auteur et de la victime. Les mutilations seront sanctionnées en Suisse, même si elles ont été commises à l'étranger, du moment que l'auteur se trouve en Suisse. Celui-ci risquera une peine de prison de 10 ans maximum ou une peine pécuniaire d'au moins 180 jours-amendes.

■ Un an et demi après la mise en place d'un groupe de travail permanent commun, la Police judiciaire fédérale, le Corps des gardes-frontière et les cantons ont tiré un premier bilan positif de la lutte contre le trafic de cocaïne. Celle-ci s'est intensifiée et la Suisse est devenue moins attractive, estiment-ils. L'année dernière, les douanes et la police ont saisi 560 kilos de cocaïne, un nouveau record. Les autorités ont décidé de concentrer leurs efforts sur les réseaux criminels africains – essentiellement nigérians – qui dominent le marché de la cocaïne en Suisse. Selon l'Office fédéral de la police (Fedpol), la cocaïne est la drogue illégale la plus consommée du pays après le cannabis.

■ Les Fonds détournés par des dictateurs ne devraient plus retomber en mains criminelles après avoir été bloqués en Suisse. Par 114 voix contre 49, le Conseil national a approuvé la nouvelle loi sur la restitution des avoirs illicites. Le Conseil des États avait déjà donné son aval en juin.

■ Les sans-papiers ne seront pas exclus de l'assurance maladie obligatoire. Mais il s'en est fallu de peu. Le Conseil des États a rejeté une motion d'Alex Kuprecht (UDC/SZ) par 20 voix contre 19, la voix de la présidente Erika Forster (PLR/SG) ayant fait pencher la balance.

■ Les procédures d'asile et d'extradition dont une personne fait l'objet en parallèle seront accélérées et mieux coordonnées. Après le Conseil des États, le National a approuvé ce projet qui introduit en outre la possibilité de recourir au Tribunal fédéral.

■ Le Conseil national a campé sur ses positions en maintenant, à près de deux contre un, quatre divergences majeures avec le Conseil des États dans la révision de la loi sur l'aménagement du territoire qui sert de contre-projet à l'initiative de Franz Weber pour limiter les résidences secondaires. Il refuse d'imposer aux can-

tons trop de contraintes, telles que des contingents, dans la lutte contre les lits froids.

LIBRE ACCÈS AUX RIVES DES LACS: INITIATIVE REFUSÉE

■ La population ne devrait pas se voir garantir le libre accès aux rives des lacs et aux cours d'eau. Pour des raisons notamment financières, la commission de l'aménagement du territoire du National ne souhaite pas imposer une telle obligation. Par 18 voix contre 8, elle a refusé de donner suite à une initiative de Katharina Preliez. La Verte zurichoise souhaite réviser la loi afin de garantir qu'un chemin pédestre longe directement chaque lac et qu'il soit possible d'accéder aux rives publiques des lacs et des cours d'eau.

Défense, protection de la population, sports

■ Le Conseil fédéral repousse le remplacement des 54 avions Tiger F-5 obsolètes. Il décidera en 2015 du nombre d'appareils nécessaires pour maintenir la sécurité de l'espace aérien suisse. En attendant, le gouvernement estime que les 33 F/A-18 suffisent actuellement pour assurer les tâches de police aérienne.

■ Le Conseil national a plébiscité par 152 voix contre 2 la loi sur l'encouragement du sport. Ce texte prévoit que les enfants puissent participer dès 5 ans au programme « Jeunesse + Sports » et fixe un nombre minimal de trois heures de sport par semaine à l'école.

■ Les civilistes risquent d'avoir bientôt la vie plus dure. Le Conseil des États a demandé au Conseil fédéral d'accélérer la mise en œuvre des mesures destinées à réduire l'attrait du service civil. Mais il ne veut pas légiférer dans l'urgence. Le National doit encore se prononcer.

Intérieur

■ Les résultats des contrôles d'hygiène effectués par les inspecteurs des denrées alimentaires doivent être publiés. Le Conseil fédéral tient à cette idée. Réagissant à la controverse sur le sujet lors de la consultation, il a toutefois demandé une adaptation des bases légales et chargé le Département fédéral de l'intérieur d'élaborer le message sur la loi sur les denrées alimentaires.

■ L'Office fédéral de la santé publique (OFSP) abandonne pour le moment l'introduction d'un label unique permettant au consommateur de repérer les aliments sains. La raison : le projet ne rencontre pas le soutien nécessaire auprès des acteurs de la branche.

■ Le Conseil national a refusé pour la deuxième fois par 88 voix contre 86 et 10 abstentions d'entrer en matière sur la révision du droit de bail. La réforme est donc morte et enterrée. Le projet proposait de découpler les loyers des taux hypothécaires et de les adapter à l'indice des prix.

■ Le Conseil des États a décidé que le soutien de la Confédération à la création de crèches devrait s'élever à 120 millions de francs de 2011 à 2015. Le crédit libéré de justesse par le National a franchi sans problème le cap du Conseil des États. Mais la Chambre des cantons a tenu à préciser que ce coup de pouce doit être le dernier.

Conseil fédéral

■ Micheline Calmy-Rey a été élue à la vice-présidence du Conseil fédéral. Elle occupera ce poste jusqu'à la fin de l'année, en remplacement de Moritz Leuenberger. Avec 126 voix sur 193 bulletins valables, c'est l'un des plus mauvais scores jamais obtenus pour la vice-présidence.

■ Quatre départements changent de mains au sein du Conseil fédéral. Le département de l'Économie revient au nouveau conseiller fédéral Johann Schneider-Ammann et Doris Leuthard passe à celui de l'Environnement, des transports, de l'énergie et de la communication. Eveline Widmer-Schlumpf reçoit le département des Finances et la nouvelle conseillère fédérale Simonetta Sommaruga hérite de celui de Justice et police. Micheline Calmy-Rey reste aux Affaires étrangères, Ueli Maurer à la Défense et Didier Burkhalter à l'Intérieur.

■ La Suisse doit augmenter l'aide fournie aux pays d'Europe de l'Est. Le Conseil fédéral a proposé au parlement de compléter le crédit-cadre de 730 millions de francs en 2007, en accordant 290 millions supplémentaires.

LA SUISSE AU FÉMININ

■ Simonetta Sommaruga (PS/BE), 50 ans, a été élue conseillère fédérale par l'Assemblée fédérale. Au 4e tour, la socialiste bernoise a obtenu 159 voix contre 81 voix pour l'UDC Jean-François Rime. Elle remplace le conseiller fédéral Moritz Leuenberger démissionnaire. En remplacement du conseiller fédéral PLR Hans-Rudolf Merz, l'Assemblée fédérale a élu Johann Schneider-Ammann (PLR/BE), 58 ans. Le Bernois a obtenu 144 voix au 5e tour, devançant l'UDC Jean-François Rime, 93 voix. C'est la première fois dans l'histoire du pays que deux Bernois se retrouvent ensemble au Conseil fédéral. Surtout, avec 4 femmes et 3 hommes, le gouvernement suisse se retrouve à la 2e place des gouvernements les plus féminins au monde, derrière la Finlande.

■ Le Conseil fédéral a décidé de ne pas interdire l'aide au suicide, mais tient à une norme pénale pour l'encadrer de manière stricte. Prenant acte des résultats de la consultation, il a chargé le Département de justice et police de retravailler son projet en ce sens. ▷

par Henriette Germain – illustré par Liniger

VIVISECTION : AUTORISATIONS FACILITÉES PAR INTERNET

■ Les demandes d'autorisations d'expérimentation animale pourront se faire électroniquement en Suisse dès l'année prochaine. Le Conseil fédéral a adopté l'ordonnance idoine. But de l'opération : traiter les requêtes de manière plus efficace.

■ Le Conseil fédéral a adopté un mandat de négociation en vue d'aboutir à un accord bilatéral avec l'Union européenne en matière de lutte contre les cartels. Pour le moment, les enquêteurs européens et suisses n'ont aucune possibilité juridique de collaborer pour contrer les abus en matière de concurrence.

Environnement

■ La Confédération soutient trois projets de parcs naturels déposés cette année. Les Grisons et le Tessin recevront une aide financière pour le « Parc Adula » qui deviendra le deuxième parc naturel de Suisse. Uri et Nidwald ont également vu leur demande acceptée.

Transports, communication

■ Rentable pour bon nombre de ses possesseurs, l'abonnement général ne l'est pas pour les CFF et les autres entreprises de transports publics. Regroupées au sein de l'Union des transports publics (UTP), elles étudient une manière de revoir le système de prix de ce titre de transport.

■ Les villes et les cantons pourront interdire les véhicules particulièrement polluants dans certains périmètres définis. L'Office fédéral des routes a ouvert une audition concernant les règles d'application de ces futures zones environnementales.

■ La SSR a arrêté de nouvelles mesures d'économies pour un montant de 20 millions de francs qui s'ajoutent à celles de 100 millions de francs déjà mises en œuvre. Le but est d'avoir des comptes équilibrés entre 2011 et 2014. Parmi les nouvelles mesures, figurent des limitations d'augmentation de salaires et la diminution ou la suppression du soutien de la SSR à divers événements et partenaires. La SSR a ainsi décidé de retirer son soutien au Festival de la Rose d'or de Lucerne, l'un des plus importants festivals de télévision en Europe.

■ Dès février prochain, les nouvelles voitures circulant en Suisse devront être munies de phares de jour qui s'allument automatiquement au démarrage. La Suisse adopte une directive européenne valable dans un premier temps pour tous les véhicules de moins de 3,5 tonnes. Dès 2012, tous les poids lourds et cars devront aussi en être équipés.

■ Les moyens du fonds d'infrastructure ne suffiront pas pour financer les projets en attente dans le domaine des transports. À l'instar du Conseil des États, le National a donc adopté une rallonge de 850 millions de francs pour éviter des problèmes de liquidités.

■ Suivant le Conseil des États, le National a décidé de supprimer la vignette vélo en modifiant la loi sur la circulation routière. Le National estime la vignette inutile, 90 % de la population disposant d'une assurance responsabilité civile. Le gouvernement fixera l'entrée en vigueur au terme du délai référendaire. Le National a aussi modifié la loi sur la circulation routière afin d'harmoniser les sanctions contre les automobilistes roulant sans permis. Que son « bleu » lui ait été retiré ou qu'il ne l'ait jamais passé, le contrevenant risquerait jusqu'à trois ans de prison. Le Conseil des États doit encore se prononcer.

Tribunal fédéral

■ Pour débusquer les internautes coupables de piratage, la société suisse Logistep recherchait les adresses IP des personnes qui mettent à disposition gratuitement sur la toile des fichiers musicaux ou vidéos. Elle transmettait ces données aux sociétés détentrices des droits d'auteurs ou à leurs représentants, qui déposaient plainte. Le Préposé fédéral à la protection des données avait exigé de Logistep qu'elle renonce à sa traque faute de base légale. Selon lui, une telle activité porte atteinte aux droits de la personnalité des internautes, l'adresse IP constituant une donnée protégée. Le Tribunal fédéral lui donne raison et estime qu'une base légale (qui n'existe pas pour le moment) est nécessaire pour que la procédure choisie par Logistep puisse être admise. Sans une telle base, une société privée ne peut s'instituer policier de la Toile.

LA VIE NOCTURNE SELON LES SUISSES

■ Le Tribunal fédéral réaffirme l'interdiction générale d'ouverture des shops de stations-service durant la nuit sans aucune exception. Elle a rejeté le recours de trois stations-service BP, tout comme le Tribunal administratif fédéral l'avait fait en octobre 2009. En Suisse, la loi sur le travail souligne que le labeur de nuit et du dimanche n'est autorisé que s'il est « indispensable ». Et il doit rester exceptionnel. Le Tribunal fédéral a motivé sa décision par le fait que les produits vendus dans les shops des stations-service ne sont pas de première nécessité. Car si les échoppes des stations doivent rester fermées entre 1 h et 5 h, les stations-service et leur bistrot assurent le service minimum en carburant, nourriture et boisson, aux automobilistes de passage.

Cinquième Suisse

■ Lors de la votation fédérale du 26 septembre dernier, les Suisses de l'étranger

ayant leur domicile politique dans la commune de Fribourg ont pu voter pour la première fois de manière électronique. Il s'agit d'une première dans le canton. L'expérience acquise devrait à moyen terme servir de base pour rendre le vote par internet accessible à l'ensemble des citoyens fribourgeois. Ce premier test fait suite à un accord de collaboration entre les cantons de Zurich, Soleure, Schaffhouse, Saint-Gall, Grisons, Argovie, Thurgovie et Fribourg.

Initiatives

■ Le peuple devra probablement se prononcer sur une augmentation des moyens à disposition des transports publics. L'Association transports et environnement (ATE) a déposé son initiative populaire munie de plus de 140 000 signatures à la Chancellerie fédérale.

■ L'initiative contre les rémunérations abusives de l'entrepreneur schaffhousois Thomas Minder devrait être contrée par une révision de la loi. La commission des affaires juridiques du Conseil des États a rédigé un contre-projet direct. Le plénum devrait en traiter en décembre.

■ Le Parti libéral radical (PLR) lance une initiative pour lutter contre la bureaucratie. Le texte a été adopté lors de l'assemblée extraordinaire des délégués à Unterägeri (ZG). La récolte des signatures doit s'engager cet automne. C'est la troisième initiative lancée par le PLR.

■ Par 27 voix contre 15, le Conseil des États a rejeté l'initiative populaire « pour la protection face à la violence des armes ». Sans surprise, il suit le National. Le peuple aura le dernier mot.

Affaires étrangères

■ La présidente de la Confédération Doris Leuthard a signé les accords cadres bilatéraux sur la contribution helvétique à l'élargissement de l'Union européenne. D'après les accords, la Roumanie devrait bénéficier d'une aide de 181 millions de francs et la Bulgarie de 76 millions de francs. Les premiers projets financés par la Suisse dans ces deux pays devraient être lancés à la fin de l'année.

Finances

■ Reprenant à son compte une idée des directeurs cantonaux des finances, le Conseil fédéral a mis en consultation une augmentation du seuil déterminant de la dépense imposée dans le cadre des forfaits fiscaux. Le but : « *Mieux tenir compte du principe d'équité, sans diminuer l'attrait de la Suisse aux yeux des contribuables imposés d'après la dépense* ». À l'avenir, la dépense minimale prise en compte dans le cadre des impôts cantonaux et fédéral devrait s'élever à sept fois le loyer ou la valeur locative du logement, au lieu de cinq actuellement. Pour l'impôt fédéral direct (IFD), le seuil du revenu imposable serait fixé à 400 000 francs. Les cantons devraient définir un montant minimal de leur choix. Les forfaits fiscaux devraient couvrir aussi l'impôt sur la fortune. Le projet correspond aux propositions de la Conférence des directeurs cantonaux des finances qui, plutôt que de renoncer aux forfaits fiscaux, préfère mettre fin aux grands écarts entre les cantons et miser sur une pratique harmonisée. Les forfaits fiscaux profitent actuellement à 4 500 riches étrangers.

■ Il devrait bientôt être possible de faire des achats hors taxes à l'aéroport en arrivant en Suisse, et non plus seulement en quittant le pays. Le Conseil national a décidé d'élargir l'accès aux *duty free shops*, au grand dam de la gauche qui s'y est opposée en vain.

■ Le Conseil national a rejeté trois motions parlementaires visant à modifier le droit fiscal pour limiter les possibilités de déduction des bonus par les sociétés. Il estime qu'il vaut mieux réformer le droit des sociétés que le droit fiscal. Le Parlement n'arrive toujours pas à élaborer une réglementation contre les bonus excessifs, alors que l'initiative populaire de Thomas Minder « contre les rémunérations abusives » a été déposée il y a plus d'un an et demi...

■ Toutes les entreprises suisses seront régies par un droit comptable harmonisé non plus en fonction de leur forme juridique mais de leur taille. Le Conseil national a abordé un projet qui a pour but de simplifier et moderniser le système actuel.

Économie

■ La présidente de la Confédération a présenté un nouvel organe baptisé « eEconomy Board ». Son but : essayer de rattraper le retard pris par la Suisse en matière de cyberéconomie. Selon le classement établi par *The Economist*, la Suisse est passée du 12e au 19e rang du Digital Economy Ranking 2010. À travers une meilleure utilisation des nouvelles technologies, c'est la productivité de l'économie qui est recherchée. Le « eEconomy Board » est placé sous le patronage de Doris Leuthard et comprend six membres dont Peter Waser, directeur de Microsoft Suisse, Patrick Aebisher, président de l'EPFL, Jürg Bucher, directeur de La Poste. Il se réunira plusieurs fois par an.

■ Il n'y aura pas de réglementation spécifique aux banques trop grandes pour faire faillite avant au moins 2012. Mais le calendrier est arrêté : début 2011, le Conseil fédéral transmettra son message aux Chambres, puis interviendra l'examen parlementaire du texte dans les commissions puis au plénum.

Parlement

■ L'hymne national sera désormais joué aux Chambres fédérales lors de la séance inaugurale de la législature, après la prestation de serment. Le Conseil des États a accepté tacitement une motion en ce sens de la conseillère nationale Ada Marra (PS/VD). ■